



Logement avec fissures car maçon a abimé mur porteur

Par **pathom**, le **04/09/2014** à **05:31**

bonjour,

ma fille a pris un logement le 20 juin dont les travaux concernant l'allée auraient du être terminés mais cela n'a pas été le cas, mais elle a du quand même déménagé et pris possession de ce logement.

hors depuis, les murs se fissurent dans tout le logement car le maçon a cassé le mur porteur, l'agence lui demande de payer le loyer ce qu'elle n'a pas fait et le propriétaire est venu voir le logement et dit qu'il va réparer...

les fissures sont de plus en plus importantes, les meubles ne sont pas droit car le sol descend

...

elle est seule avec 2 petites filles, j'ai peur que l'immeuble s'écroule.

quel sont ses recours?

merci pour votre réponse

Par **Lag0**, le **04/09/2014** à **06:59**

Bonjour,

Voir ce lien sur la procédure de péril :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16104.xhtml>

Par **pathom**, le **12/09/2014** à **21:29**

merci

Par **pathom**, le **12/09/2014** à **21:31**

le propriétaire est venu dans l'appartement et malgré toutes ces fissures déclare que l'immeuble ne risque rien... et ne risque pas de s'écrouler. on ne sait pas ou s'adresser.